

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 36 fr. Six mois... 18. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers... RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Septembre 1885.

Chronique générale.

On lisait dans une correspondance adressée de Goritz, sous la date du 4 septembre, au Figaro:

« Une inimitié sourde séparait des princes d'Orléans ce qu'on appelait dans l'entourage des princes la petite église de Frohsdorf, c'est-à-dire la comtesse, les princesses, ses nièces et MM. de Blacas, de Damas, de Raincourt, d'Andigné, de Chevigné, en un mot presque tous ceux qu'on pourrait appeler les conseillers intimes du prince mort.

« Cette inimitié, connue dans les deux familles, était restée jusqu'à présent voilée, grâce aux efforts de chacun et de M. le comte de Chambord surtout; aujourd'hui, elle vient d'éclater au grand jour, à propos de cette question de préséance.

Le Figaro publiait ces jours-ci la rectification suivante:

« Frohsdorf, 6 septembre.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Arrivés ce matin seulement de Goritz, nous lisons dans le Figaro du 4 septembre un article signé Pierre Giffard et intitulé: Les funérailles de M. le comte de Chambord. L'auteur, dont la bonne foi a été surprise, attribue un rôle imaginaire à ce qu'il appelle « la petite église de Frohsdorf. »

« Nous soussignés, directement mis en cause et présents en ce moment à Frohsdorf, donnons un démenti formel aux appréciations émises par le prétendu conseiller intime, qui n'a pu, en tous cas, que parler en son nom personnel.

« Nous refusons d'accepter l'attitude qu'on veut nous prêter, soit dans le passé, soit dans le présent.

« Nous reconnaissons les droits de M. le

comte de Paris à la succession de M. le comte de Chambord.

« Nous nions absolument l'existence de documents auxquels il est fait allusion dans la conversation rapportée par votre correspondant.

« Tout notre désir est de n'avoir plus à répondre à des attaques ou à des accusations de ce genre et de voir respecter le silence et la retraite où nous rentrons.

« Après avoir loyalement servi jusqu'à sa mort le Roi tendrement aimé et à jamais regretté que nous pleurons aujourd'hui, après avoir consacré tout notre dévouement, tout notre cœur à Celui qui a daigné si souvent nous appeler ses amis, nous garderons à sa mémoire la fidélité qui a été l'honneur de notre vie et qui sera une consolation dans notre douleur.

« Nous vous prions, monsieur le rédacteur en chef, de vouloir bien insérer cette rectification et de recevoir l'assurance de nos sentiments distingués.

« Comte de BLACAS, baron de RAINCOURT, comte René de MONTI, comte A. DE CHEVIGNÉ, comte DE DAMAS D'HAUTEFORT. »

**

LE TESTAMENT DU ROI.

Le Gaulois et le Figaro reçoivent de leurs correspondants de Vienne des détails dont ils garantissent l'authenticité sur le testament de M. le comte de Chambord.

La concordance des renseignements transmis par les correspondants des deux journaux nous décide à les reproduire, en leur en laissant bien entendu toute la responsabilité.

« M. le comte de Chambord a écrit son testament à la date du 4 juin de cette année, quelques jours avant la maladie qui devait l'emporter, peu de temps après son arrivée à Frohsdorf. Il est entièrement écrit de la main du Prince et rédigé sans témoins. La belle écriture fine et nette du comte de Chambord remplit dix petites pages.

« Le testament commence par ces mots:

« Ceci est mon testament. Je meurs en bon chrétien et en fidèle catholique. Comme tel, je n'ai aucun ressentiment contre personne. Je pardonne à tous ceux qui m'ont offensé, et je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser. Je recommande mon âme à Dieu tout puissant. »

« Le testament ne contient aucune partie politique; le Prince savait qu'il ne disposait en rien de l'ordre de la succession dans la Maison de France, établi par l'antique loi salique, et il n'a voulu engager son successeur par aucune disposition ni aucun conseil.

« Les lettres et les nombreux manifestes publiés par le chef de la Maison de France constituent un testament politique suffisant et l'expression complète de sa politique.

« La fortune mobilière du Prince s'élève à huit millions de florins, placés en obligations. La fortune immobilière comprend quatre domaines: Chambord, Saint-Humbert en Hongrie, Frohsdorf en Autriche, un domaine en Gallicie, plus une petite propriété de chasse en Styrie.

« M^{me} la comtesse de Chambord est instituée légataire universelle, avec usufruit de la totalité des biens, sauf des legs particuliers à distribuer immédiatement. Après la mort de Madame, les deux tiers de la fortune reviennent à M^{re} le duc de Parme, et un tiers à M. le comte de Bardi, M^{me} la grande-duchesse de Toscane et M^{me} la duchesse de Madrid reçoivent chacune un lot de cinq cent mille francs.

« Une somme de cinq cent mille francs est laissée à l'œuvre de la Propagation de la foi de Lyon, une rente perpétuelle de vingt mille francs est laissée au Saint-Siège, et le capital de quatre cent mille francs en est placé, afin que la rente en soit versée au denier de Saint-Pierre, comme si le Prince vivait encore.

« Cent mille francs sont légués aux pauvres de Paris, et seront incessamment envoyés au préfet de la Seine. Les pauvres de

Frohsdorf reçoivent vingt mille francs. De plus un legs est constitué pour dire des messes annuelles à l'intention de M. le comte de Chambord, à Frohsdorf et à Goritz.

« Les serviteurs du prince ne sont pas oubliés et bénéficient immédiatement de la générosité de leur auguste maître.

« Le couvent des Franciscains de Castagnavizza, à Goritz, n'est pas spécialement doté; il bénéficie seulement de messes annuelles qui y seront célébrées. »

**

FRANÇOIS II.

Le Journal du Loiret publie, sur l'incident qui s'est produit aux funérailles de M. le comte de Chambord, des renseignements qui mettent en lumière l'inflexible droiture de caractère de S. M. le roi de Naples.

« Au service célébré à la chapelle du château de Frohsdorf, des places avaient été réservées en première ligne au duc de Parme, au comte de Bardi, au roi de Naples; en seconde ligne à don Carlos, à son fils et à son père don Juan; puis, en troisième ligne, aux princes d'Orléans.

« Lorsque commença l'office funèbre, François II, arrivant près du fauteuil qui lui était destiné, se retourna vers M. le comte de Paris et le poussa afin de le faire passer devant lui, et comme on semblait s'étonner, il dit très-haut:

« — Jamais je ne consentirai à passer avant le roi de France!

« S. M. le roi de Naples n'a pas assisté, du reste, aux obsèques de Goritz, dès qu'il a vu M. le comte de Paris mis dans la nécessité de s'abstenir. »

A la haute estime que nous professons pour François II, dont la fermeté pendant l'abominable agression dont il a été victime, n'a été égalée que par la douceur avec laquelle il a supporté les amertumes de l'exil, se joint maintenant un vif sentiment de reconnaissance.

En refusant de s'associer à un acte qui constituait une usurpation sur les droits du nouveau chef de la Maison de France, il

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

— Tout cela est vrai, dit-elle, et vous n'aviez pas besoin de me le rappeler pour que mon cœur fût en proie à la confusion et à la honte.

— La honte de m'avoir aimé, Anna? dit Franz dont le regard lança un éclair.

Anna parut hésiter; puis, affermissant sa voix:

— Oui, reprit-elle, j'ai peine à comprendre aujourd'hui comme je pouvais me méprendre sur ce que l'honnêteté permet et sur ce qu'elle réprouve.

On avait faussé en moi les idées de justice. Avec l'air que je respirais je m'imprégnais d'une morale que je répudie avec horreur aujourd'hui. Je m'étais habituée à envisager les choses au même point de vue que ceux qui m'entouraient. Folle que j'étais, je faisais parade de la haine insensée qu'on avait inculquée en moi contre les Français. Je croyais que la loi des représailles justifiait contre eux tous les abus de la force et de la violence. Je croyais pouvoir me parer innocemment des dépouilles

enlevées aux maisons inoffensives dans lesquelles vous vous étiez introduits les armes à la main.

— Tout le monde ici pensait de même.

— Je le sais, et c'est la mon excuse; mais depuis mes yeux se sont ouverts et j'ai compris que, si la guerre justifie bien des excès, bien des atrocités, elle n'autorise pas le pillage méthodique qui transforme les soldats en bandits détraqués de grands chemins.

Franz se leva les yeux enflammés de colère.

— Peut-on vous demander, dit-il, qui vous a suggéré ces belles réflexions?

— Lorsque vous avez expédié cette pendule à Nuremberg, vous croyiez envoyer un avocat qui rappellerait constamment le souvenir de vos hauts faits. C'était un accusateur qui devait témoigner contre vous. Vous ne prévoyiez pas que la pendule parlerait...

— Qu'a-t-elle dit?

— Elle a dit que vous vous étiez introduit comme un voleur nocturne dans une maison dont vous aviez pu voir de vos yeux la joie et la sérénité, que vous aviez payé par la spoliation l'hospitalité dont on vous avait honoré avant la guerre.

Elle le regardait en face. Il était blême de fureur, ses yeux brûlant d'un feu sombre lançaient des éclairs; les poings serrés, il semblait prêt à s'élançer sur la jeune fille qui le bravait d'un sourire amer; il reprit cependant possession de lui-même

et répondit:

— Ce sont là d'infâmes calomnies; mais je suis fou d'attacher de l'importance à ces sottises. Quelqu'un a parlé, mais ce n'est pas la pendule. Ce n'est pas vous qui avez trouvé ces beaux raisonnements, on vous les a soufflés. Si vous avez renié votre qualité d'Allemande, si un monstrueux changement s'est opéré en vous, c'est qu'on vous y a aidé. Je reconnais bien là l'influence de ce maudit étranger qui s'est traîtreusement glissé sous le toit de votre oncle.

— Avez-vous bien le droit de l'outrager après l'avoir assassiné?

— Assassiné! c'est là un mot que je défends à votre bouche de répéter à jamais, entendez-vous! sans quoi je ne répondrai pas d'être maître de ma colère.

Il ne se contenait plus et marchait d'un pas furieux dans la chambre, tordant d'une main fiévreuse sa moustache, dardant des regards menaçants sur un ennemi absent. Anna restait calme et impassible.

— Asseyez-vous, Franz, lui dit-elle de sa voix ordinaire. Je ne cherchais pas une explication, vous l'avez voulue, il faut qu'elle soit complète, afin qu'aucun malentendu ne subsiste entre nous. Jusqu'à ce jour vous avez marché enveloppé de nuages. Quand je vous ai parlé de ce Français dont le souvenir a le privilège d'éveiller votre fureur, quand,

après un court séjour ici, vous êtes reparti sans dire où vous alliez, en maintes circonstances qu'il est inutile de rappeler, vous avez provoqué les suppositions sans les éclaircir jamais. Je ne redoute pas comme vous la lumière; voilà pourquoi je saisis avec empressement l'occasion de parler. Écoutez-moi donc, Franz.

Il se rassit, subjugué par le sang-froid d'Anna.

— Celui dont il est question, reprit-elle, est mort. Je puis donc évoquer son souvenir sans avoir à craindre de déchaîner contre lui la vengeance de votre jalousie; de mon côté, je me sens à l'aise pour parler de celui qui n'est plus. C'était au moment où les armées allemandes venaient de remporter cette série de victoires qui les conduisait au cœur de la France. Les noms des champs de bataille, sur lesquels avaient coulé des flots de sang, étaient ici dans toutes les bouches, la joie et l'ivresse étaient dans tous les cœurs. Ceux qui avaient des parents ou des amis dans les rangs des vainqueurs parlaient d'eux avec orgueil. On vous citait parmi ceux qui avaient été honorés de distinctions flatteuses, et je prenais ma part des éloges qu'on vous décernait. Une caisse arriva à mon oncle avec une lettre de vous. Vous triomphiez sans modestie, il faut bien le dire; vous vous étendiez avec complaisance sur vos exploits, et vous n'épargiez pas les expressions méprisantes aux vaincus, que la justice du ciel avait livrés à vos armes

semble que François de Bourbon se soit souvenu des royales paroles de Louis XIV au duc d'Anjou déjà Philippe V :

« Soyez bon Espagnol, mais n'oubliez jamais que vous êtes né Français. »

Plusieurs journaux légitimistes jugeant leur mission terminée par la mort de M. le comte de Chambord, annoncent qu'ils cessent de paraître. Nous citerons, pour aujourd'hui, *l'Etoile d'Angers* et *l'Union de Paris*.

Tous les légitimistes et les conservateurs regretteront la disparition des organes de cette nuance. Les devises que *l'Union* a toujours eu inscrites en tête de ses colonnes : *Le droit pour base — L'honnêteté pour moyen — La grandeur morale pour but*, sont les maximes incontestables de tous ; et, dans l'état actuel de la société, il est évident que beaucoup de besogne reste encore à faire et que la tâche des journaux religieux n'est pas achevée. Aussi avons-nous l'espoir que les vaillants et intrépides écrivains qui ont combattu dans ces feuilles ne s'éloigneront pas de la lutte et qu'ils la continueront pour la grandeur morale et religieuse de la France.

Voici en quels termes *l'Union* annonce aujourd'hui sa disparition :

« *L'Union* a été, jusqu'au dernier jour, l'interprète respectueux et fidèle de la pensée de M. le comte de Chambord ; elle a soutenu à son rang, avec l'énergie d'un dévouement inébranlable et d'une conviction profonde, la grande et loyale politique qu'inspiraient uniquement, chez le Roi, la foi en Dieu et l'amour de la Patrie ; elle s'est associée aux touchantes et patriotiques angoisses qui ont étreint, pendant les longs jours de la maladie, le cœur de tout ce qu'il y a encore de bon et d'honnête dans notre malheureuse nation ; elle a apporté sur la terre d'exil son humble tribut d'hommages au pied du cercueil du Prince bien-aimé à qui la piété des Français a fait des funérailles qui ne permettent pas de désespérer de la France ; elle a enregistré, avec une reconnaissante émotion, les solennelles manifestations de la douleur nationale ; et, s'arrachant à son deuil pour penser au Pays, elle a salué dans M. le comte de Paris le Chef de la Maison de France ; elle fait des vœux pour qu'il Lui soit donné de restaurer la Monarchie chrétienne et traditionnelle à qui la France a dû, pendant huit cents ans, sa prospérité et sa grandeur.

« Aujourd'hui la mission de *l'Union* est finie : l'honneur d'un dévouement intime et personnel lui impose des devoirs qu'elle ne saurait méconnaître ; mais, avant de terminer une existence consacrée au service des plus saintes et des plus nobles causes, elle veut offrir à ses amis, à ses lecteurs, à tous ceux qui l'ont aidée et soutenue dans sa tâche, l'expression de sa profonde et durable gratitude.

» L'UNION ».

L'Etoile publie en tête de ses colonnes un avis semblable :

« Lorsque, en 1871, Monsieur le comte de Chambord nomma en Anjou le comité royaliste, il témoigna le désir qu'un journal fût créé pour propager, défendre le programme de la Royauté chrétienne et traditionnelle.

» Le désir du Roi fut un ordre pour ses serviteurs fidèles : *l'Etoile* fut fondée.

» La certitude d'avoir rempli leur devoir, la haute approbation qu'en maintes circonstances ils ont reçue de leur royal Maître sera la récompense du dévouement des royalistes d'Anjou.

» Aujourd'hui le Roi n'est plus. Les pouvoirs qu'il avait donnés à son comité cessent avec lui. *L'Etoile* n'a donc plus de raison d'être.

» Avant de disparaître, elle tient à remercier ses abonnés et ses lecteurs, dont la fidélité et les sympathies l'ont soutenue dans ses luttes pour la défense du droit sous toutes ses formes.

» Que Dieu sauve la France et l'arrache à la Révolution ! »

Nous lisons dans *l'Espérance du Peuple*, de Nantes :

« Comme hommes privés, nous vénérons, sans doute, en M. le comte de Chambord, la dignité de la vie, l'attachement inébranlable à l'Eglise, la majesté serene dans l'exil. Mais, comme royalistes, nous acclamons en lui l'auguste représentant de la monarchie traditionnelle héréditaire. Là était le motif principal de notre dévouement et de notre fidélité.

Le jour où Dieu, malgré nos prières, nous a enlevé ce prince aimé, *l'Espérance*, dans un article signé : « la Direction », a fait la déclaration suivante :

« La mort l'a ravi à notre affection, enlevé à nos espérances. Avec lui s'éteint une longue et glorieuse lignée. Après lui, le principe d'hérédité appelle le comte de Paris... »

» Cette déclaration n'était-elle pas conforme à la tradition monarchique ? Si nous refusons aujourd'hui de reconnaître les droits de M. le comte de Paris, on pourrait avec raison nous dire : « Vous n'étiez donc pas les défenseurs d'un principe, mais les partisans d'un homme ! L'homme disparu, vos prétendus principes s'effondrent avec lui ! »

L'administration s'occupe en ce moment d'organiser, dans plusieurs arrondissements de Paris, des bataillons scolaires, conformément à la délibération du conseil municipal du 27 juillet dernier.

Chacun de ces bataillons, dont l'effectif sera d'environ 600 enfants de 11 à 13 ans, sera commandé par un chef de bataillon qui recevra une indemnité annuelle de 4,600 fr. et par quatre chefs de compagnie aux émoluments de 600 fr.

Le nombre total de ces bataillons sera de 24, ce qui donnera pour leur ensemble un petit corps d'armée de plus de 14,000 enfants.

La ville de Paris, dit le *XIX^e Siècle*, ne

dispose pour le moment que d'un crédit de 500,000 francs pour faire face à la dépense : cette somme est évidemment insuffisante ; mais, d'une part, tous les bataillons ne pourront être organisés avant deux ou trois ans et, d'autre part, l'administration municipale compte sur l'initiative privée pour atténuer, dans de notables proportions, les sacrifices qui lui seront imposés.

UNE CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE.

Ce n'est un secret pour personne que, depuis que la République des républicains peut se donner libre carrière, les influences parlementaires ont beau jeu dans les choses militaires. Depuis les projets de loi qui bouleversent l'organisation de la défense du pays, jusqu'aux nécessités pratiques du service, il n'est presque aucun point de l'armée où les députés n'aient introduit leur ingérence dissolvante, et dans la question des congés militaires plus que partout. L'abus en était arrivé, paraît-il, à ce point, que beaucoup de commandants de corps d'armée avaient pris le sage parti de ne plus répondre aux demandes de congés de faveur dont les bombardaient incessamment nos honorables.

Pareil dédain ne pouvait être toléré de M. Thibaudin, qui doit tout à la faveur des Jacobins et qui fait tout pour leur plaisir. M. le ministre de la guerre a donc rédigé à cet effet une circulaire « CONFIDENTIELLE » à tous les commandants de corps d'armée de France, d'Algérie (1) et de Tunisie (2). Voici cette circulaire étonnante et scandaleuse. (Lettre collective n° 14. Cabinet du ministre, n° 4212) :

« Mon cher général,

» Je suis informé que, dans bien des cas, des demandes adressées directement à des autorités militaires, soit par des membres du Sénat ou de la Chambre des députés, soit par des particuliers, sont demeurées sans réponse.

» Je crois devoir appeler sur ces faits toute votre attention. En effet, les négligences qui me sont signalées à la charge de l'autorité militaire peuvent donner lieu à de très-fâcheuses interprétations.

» Je vous prie, en conséquence, d'adresser à qui de droit les instructions nécessaires pour qu'à l'avenir, dans votre corps d'armée, il soit toujours répondu aux demandes émanant soit de hauts personnages, soit même de particuliers, pour faire connaître la suite qu'elles auront été jugées susceptibles de recevoir.

» Pour éviter des frais d'affranchissement, les autorités militaires intéressées pourront transmettre leurs réponses aux destinataires sous le couvert des autorités civiles (préfets, sous-préfets ou maires), avec lesquelles elles sont autorisées à correspondre en franchise.

» Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente lettre.

» Le ministre de la guerre,

» THIBAUDIN. »

M. Waldeck-Rousseau, le beau jeune homme, avait essayé de réagir contre cette ingérence directe des membres du Parlement dans le domaine du pouvoir exécutif ; il avait, si nous nous en souvenons bien, enjoint aux fonctionnaires placés sous ses ordres, de ne tenir aucun compte des recommandations émanant des sous-vétérinaires. M. Thibaudin, lui, se met à plat ventre devant les députés de qui dépend son portefeuille, et il apprend aux généraux qu'ils ne sont que les très-humbles serviteurs de MM. les sénateurs et de MM. les députés, et qu'ils doivent employer à correspondre avec ces messieurs le temps qu'ils pourraient consacrer à l'instruction des troupes placées sous leurs ordres.

Et quelle correspondance ! Répondre à des demandes qui ne tarderont pas à devenir des injonctions après la circulaire de M. Thibaudin ! Que deviendra la discipline dans tout cela ?

ENCYCLIQUE DE LÉON XIII.

Le *Moniteur de Rome* publie le texte latin de l'Encyclique de Léon XIII sur le Rosaire.

Voici quelques passages de la traduction de cet important document :

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique en communion avec le Siège apostolique.

« Les devoirs du souverain pontificat et la condition si difficile des temps présents nous avertissent et nous pressent chaque jour davantage de veiller à la garde et à la sécurité de l'Eglise avec d'autant plus de zèle que des calamités plus graves la frappent. C'est pourquoi, tandis que nous nous efforçons autant qu'il est en notre pouvoir de défendre de toutes façons les droits de l'Eglise et de détourner et d'éloigner les périls qui la menacent et l'environnent ; nous avons grand soin d'implorer les secours célestes qui seuls peuvent assurer à nos travaux un heureux résultat.

» Dans ce dessein, nous estimons que nous ne saurions rien faire de mieux que de mériter par notre religion et notre piété les faveurs de la vierge Marie, mère de Dieu, qui est, auprès de Dieu, la gardienne de notre paix, la dispensatrice des grâces célestes, et qui a été placée dans les cieux au faite de la puissance et de la gloire afin de pouvoir accorder le secours de sa protection aux hommes qui, à travers tant de peines et de périls, s'efforcent de parvenir à la Cité céleste. C'est pourquoi, à l'approche du solennel anniversaire pendant lequel les plus précieuses et les plus nombreuses faveurs sont recueillies dans le peuple chrétien par les prières du Rosaire de Marie, nous voulons que, cette année, ces mêmes prières soient adressées à la vierge Marie, dans tout l'univers catholique, avec un fervent et toute particulière, afin que, par son intercession, nous éprouvions un soulagement et un apaisement à nos maux. Nous avons donc pensé, vénérables frères, devoir vous adresser ces

vengeresses. Un groupe nombreux s'était réuni chez mon oncle et écoutait, en y applaudissant, le récit de vos promesses. On regardait avec admiration, avec envie, les présents que vous aviez envoyés : des broches, des bracelets, des coupes de bronze et d'argent, cette pendule surtout, chef-d'œuvre d'un artiste célèbre. On se réjouissait de l'arrêt de la guerre qui avait transféré à des mains plus pures des biens égarés jusqu'alors au profit de possesseurs indignes. J'étais heureuse de ces témoignages de votre affection, heureuse aussi de la jalousie qu'ils provoquaient autour de moi. Un grand bruit se fit alors entendre dans la rue. C'était un convoi de prisonniers français dont la plupart étaient destinés à attendre dans cette ville la fin de la guerre. Une haie de soldats bavarois les surveillait et ne leur épargnait ni les injures ni les menaces. La population se pressait autour d'eux arrogante et railleuse. J'étais mal préparée à la pitié pour des hommes que je maudissais comme les ennemis de ce pays, comme les vôtres. Cependant l'indignation commença à me gagner à la vue de ces outrages infligés au malheur. Ce triste spectacle me faisait souffrir. Ces malheureux étaient pour la plupart exténués, à bout de forces et se traînaient avec peine sur le pavé raboteux. L'un d'eux, épuisé par ses fatigues et par un jeûne prolongé, s'affaissa sur le sol. Ce fut dans cette maison qu'on le transporta. Il faut que les haines nationales soient

bien féroces ; tous ces gens qui passaient pour humains restaient froids devant cette infortune. Quand le prisonnier revint à lui, le cortège était déjà loin. Il entendit les conversations échangées autour de lui. Il vit les objets étalés et dont les assistants supputaient la valeur avec l'expression de la convoitise. Il ne put dissimuler une impression de dégoût, fit un effort pour se relever et sortir, mais une blessure récente s'était ouverte, ses forces le trahirent et il retomba lourdement. L'émotion me gagnait, et, sur ma proposition, on le transporta dans une autre pièce où il ne devait plus avoir à souffrir de la présence d'une foule indiscrette. C'était un jeune homme qui n'avait guère plus de vingt ans. Ses traits étaient fins et délicats, empreints de grâce et de distinction. La pâleur répandue sur ses traits, la tristesse de son attitude communiquaient à sa personne un charme de plus. Il y avait dans sa physionomie de la douceur, il y avait aussi une expression de mâle énergie. On devinait en lui tout ce qui peut assurer le succès dans les plus brillants salons.

— Peste ! dit Franz avec un accent de raillerie amère ; le portrait me paraît quelque peu flatté.

— Il est sympathique peut-être, il n'est pas mensonger. Seriez-vous, par hasard, jaloux d'un homme qui n'est plus de ce monde ? Il resta quelque temps dans cet état de prestation auquel cèdent les courages les plus éprouvés. Quand il eut repris

possession de lui-même, il s'étonna d'abord des soins qu'on lui prodiguait, puis témoigna sa reconnaissance avec autant d'aisance que de bon goût. C'est qu'en dépit de nous-mêmes et malgré nos préjugés, nous étions subjugués par ce qu'il y avait de séduisant dans l'étranger. Mon oncle lui-même, « le mangeur de Français », y fut pris ; il fit des démarches pour que le prisonnier fût laissé chez lui jusqu'à sa complète guérison. C'était une économie pour le gouvernement. On y consentit. Ce n'est pas que M. Charles, c'était le nom qu'il se donnait, cherchât à gagner les bonnes grâces de ses hôtes ! On devinait chez lui l'orgueil du vaincu qui se croit obligé de sauvegarder sa dignité en face de ses vainqueurs. Il n'y avait aucune humilité ni dans son attitude ni dans son langage ; au contraire, il affectait presque de la raideur. Mais sa conversation était si variée, il savait si bien prendre tous les tons, soutenir une discussion philosophique et parler avec une égale facilité d'art, d'histoire, que mon oncle en était émerveillé. « Ces diables de Français, disait-il, sous leur légèreté apparente, ils cachent parfois une solidité qui me fait enrager ». Il en voulait à l'étranger de cette supériorité, et cependant il s'attachait à lui et prenait de plus en plus goût à sa conversation. La guerre avait enlevé tous les hommes valides, les bras étaient rares, et mon oncle manquait de jeunes gens pour l'aider dans son commerce ; il lui proposa de

l'employer, se chargeant d'obtenir qu'il restât chez lui au lieu d'être caserné avec la plupart des prisonniers. L'étranger accepta cette offre qui lui permettait d'obtenir par son travail un salaire médiocre, il est vrai, mais préférable à la maigre subvention de ses compagnons d'armes. Cette combinaison me déplut. Je me sentais gênée devant ce Français dont la supériorité m'effusquait, et chez lequel je soupçonnais constamment une intention railleuse. Son regard m'intimidait et me troublait ; il me semblait qu'il lisait au fond de mes pensées, qu'il me soumettait à une étude malveillante. Je soupçonnais dans chacune de ses paroles une réticence.

» Un jour, continua Anna, j'étais au piano, j'exécutais un morceau de Mozart ; il était derrière moi ; il ne me disait rien, mais sa présence me gênait étrangement. Je me retournai et remarquai sur sa figure un sourire qui me blessa.

— Vous aimez la musique ? lui dis-je sèchement.

— Beaucoup, me répondit-il, et ce morceau a toujours eu le don de me charmer.

» Il me sembla que son admiration ne s'appliquait pas à la façon dont je l'exécutais ; pour venger mon amour-propre, je lui proposai de prendre ma place. Mais, dès la première note, je m'aperçus que j'avais affaire à un musicien consommé. Il tire de l'instrument des accents dont je ne l'aurais

lettres afin que, connaissant vos intentions, vous réchauffiez par votre autorité et votre zèle la piété des peuples et les encouragez à remplir fidèlement nos vœux.

C'est une des grandes traditions des catholiques de recourir à Marie et de s'appuyer sur sa maternelle bonté dans les temps troublés et tourmentés. Et c'est ce qui montre non-seulement l'espoir très-ferme, mais surtout la confiance que l'Eglise catholique a toujours eue dans la puissance de la Mère de Dieu. En effet, la Vierge exempte de la tache originelle, choisie pour être la mère de Dieu, et par là associée à la rédemption du genre humain, jouit d'une si grande faveur et d'une si grande préférence auprès du divin Fils qu'aucune nature humaine ou angélique n'a pu et ne pourra jamais en posséder une pareille. Et comme il lui est particulièrement doux et agréable d'aider et de soulager tous ceux qui demandent son secours, nous ne pouvons douter qu'elle ne veuille très-volontiers et même qu'elle ne désire presque exaucer les vœux de l'Eglise universelle.

Le Souverain-Pontife appelle ensuite les bienfaits obtenus par l'intercession de la Sainte-Vierge et les victoires remportées sur les hérétiques et les infidèles, grâce à la dévotion à Marie, sous la forme de la récitation du Rosaire.

Sa Sainteté recommande enfin cette récitation aux fidèles et leur accorde des indulgences aux conditions suivantes :

« C'est pourquoi non-seulement nous exhortons de toutes nos forces les chrétiens à répandre en public ou en particulier, chacun de sa maison, dans sa famille, ce pieux usage du Rosaire et à le réciter d'une façon régulière et sans interruption, mais aussi nous voulons que tout le mois d'octobre de cette année soit consacré à Notre-Dame-du-Rosaire. C'est pourquoi nous demandons et souhaitons que, dans tout le monde catholique, ces fêtes soient célébrées cette année en l'honneur de Notre-Dame-du-Rosaire avec un soin particulier et une splendeur exceptionnelle et que depuis le premier jour du mois d'octobre jusqu'au second jour du mois de novembre, cinq dizaines au moins du Rosaire soient récitées avec piété en y ajoutant les litanies de la Vierge, dans toutes les églises paroissiales, et si les évêques le jugent utile et opportun, dans toutes les chapelles dédiées à la vierge Marie.

Nous souhaitons aussi que lorsque les fidèles viendront réciter cette prière ils assistent en même temps au saint sacrifice de la messe ou à un salut célébré avec l'exposition du très-saint Sacrement.

Nous approuvons beaucoup les processions que font en grande pompe, à travers les rues de la ville, les confréries du saint Rosaire suivant l'usage de leurs ancêtres pour faire acte public de leur culte. Dans certains pays, ces cérémonies sont devenues impossibles par le malheur des temps ; que, par un plus grand empressement à se rendre au temple, les fidèles com-

me dit-il, puisque vous ne pouvez comprendre qu'il se trouve parmi nous des hommes capables de sentir et d'interpréter les beautés de l'art ? Je l'ai bien vu, on est parvenu à faire partager aux femmes et aux enfants le mépris dont vos compatriotes affectent d'accabler notre nation. Il fallait bien chercher à justifier les abominations qui ont souillé vos victoires.

« Sa voix avait le timbre de la colère et trahissait l'amertume d'un cœur ulcéré.

« Des abominations ! m'écriai-je indignée, qu'entendez-vous par là ?
— J'entends les meurtres froidement accomplis sur des êtres sans défense, l'incendie méthodiquement employé comme moyen d'intimidation, le pillage systématiquement organisé et dont je vois les fruits devant moi, comme si les profits du brigandage devaient être offerts en hommage aux jeunes filles.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

pensent l'éclat enlevé sur ce point à la célébration du culte, et que l'ardeur de leur piété éclate davantage par une observation plus attentive des vertus chrétiennes. Et pour ceux qui se seront conformés à nos prescriptions, nous voulons ouvrir les trésors célestes de l'Eglise dans lesquels ils trouveront à la fois un encouragement et une récompense à leur piété.

« A tous ceux donc qui, dans le temps fixé, auront assisté à la récitation publique du Rosaire et des litanies et auront prié à nos intentions, nous accordons une indulgence de sept ans et de sept quarantaines qu'ils pourront obtenir chaque fois. Nous voulons faire également profiter de ces avantages ceux que des causes légitimes empêcheraient d'assister à ces prières publiques, à la condition toutefois qu'ils feront en particulier ces pieux exercices et prieront Dieu aux mêmes intentions. Et ceux qui, pendant le temps fixé, auront, dix fois au moins, fait les mêmes prières, soit dans les édifices publics du culte, soit, pour de justes motifs, dans leurs maisons particulières, et se seront confessés et auront reçu la sainte eucharistie, nous les absolvons en la forme des indulgences plénières de toute expiation et de toute peine qui aurait été prononcée. Nous accordons également le pardon complet de leurs fautes à tous ceux qui, dans ces fêtes du Rosaire de la très sainte Vierge ou dans un des huit jours suivants, s'étant confessés et s'étant approchés de la Sainte-Table auront prié Dieu et sa Sainte-Mère dans quelque édifice du culte pour les besoins de l'Eglise et à nos intentions. »

L'Encyclique se termine par la concession de la bénédiction apostolique.

Chronique militaire.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Après les manœuvres d'automne, le 26^e de ligne ira de Sens à Auxerre et la portion principale du régiment de Paris à Auxerre ; Le dépôt du 89^e de ligne de Fontainebleau à Montargis et la portion principale de Paris à Montargis ;

Le dépôt du 31^e de ligne de Melun à Blois et la portion principale du régiment de Paris à Blois ;

Le dépôt du 76^e de ligne de Coulommiers à Orléans et la portion principale de Paris à Orléans ;

Le dépôt du 82^e de ligne d'Auxerre à Sens et la portion principale d'Auxerre à Paris ;

Le dépôt du 4^e de ligne de Montargis à Fontainebleau et la portion principale de Montargis à Paris ;

Le dépôt du 413^e de ligne de Blois à Melun et la portion principale de Blois à Paris ;

Le dépôt du 434^e de ligne d'Orléans à Coulommiers et la portion principale d'Orléans à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'administration des postes et télégraphes appelle d'une manière particulière l'attention des personnes qui peuvent avoir à expédier des correspondances à des militaires qui prennent part aux grandes manœuvres.

Le lieu de campement, de stationnement ou de séjour militaire étant essentiellement mobile, il est inutile de porter sur les adresses le lieu de destination ; mais il est indispensable d'y indiquer exactement le corps d'armée, la division, le régiment, le bataillon, la compagnie, l'escadron ou la batterie dont fait partie la destination des lettres.

Dans sa dernière session et sur la proposition de M. Haran, le Conseil général de Maine-et-Loire a appuyé le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Saumur pour que ses habitants, ayant des terres propres à la culture du tabac, soient autorisés à cultiver cette plante ; le Conseil a demandé aussi que cette autorisation fût étendue à tout le département.

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, vient d'être informé, par le chargé d'affaires de France à Saint-Péters-

bourg, que S. M. l'Empereur Alexandre III agréait le choix du général Schmitz, comme ambassadeur de la République française auprès de la Cour de Russie.

La nomination du général Schmitz ne tardera donc pas à paraître au *Journal Officiel*.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique a décidé que les familles qui envoient plusieurs enfants dans le même lycée bénéficieraient d'un dégrèvement proportionnel au nombre des enfants.

Ces dispositions viennent d'être appliquées au collège Rollin. Les dégrèvements à accorder sont fixés :

Pour deux frères présentés au lycée, un quart de la pension du plus jeune ; pour trois frères, une moitié ; pour quatre frères, trois quarts ; pour cinq frères, la pension entière du plus jeune.

ANGERS.

Le service solennel pour le repos de l'âme du comte de Chambord a eu lieu mardi matin, à 11 heures, à la cathédrale, comme nous l'avions annoncé.

Les tentures noires étaient ornées de l'écusson royal, fond bleu avec trois fleurs de lis, et surmonté de la couronne.

Un magnifique catafalque avait été dressé au milieu de la nef. Sur le cercueil était couché le drapeau blanc fleurdelisé. Une énorme quantité de lumières entouraient le monument.

C'est M^r Freppel qui a officié et donné l'absoute. La vaste enceinte de l'église métropolitaine était complètement remplie d'une assistance où se confondaient tous les rangs de la société.

Tout s'est passé dans un recueillement et un calme parfaits.

Ajoutons que quatre magnifiques couronnes avaient été déposées aux pieds du catafalque.

Tous les assistants ont voulu en emporter chacun un fleur-on ; si bien qu'à la fin de la cérémonie, les couronnes avaient à peu près complètement disparu.

(Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS.

Dimanche prochain, l'habile aéronaute, M. Charles Porlié, fera une ascension dans son ballon *La Ville-de-Tours*.

Faits divers.

Enfin, M. Lhoste, après toutes les péripéties qu'on connaît, est parvenu à faire la traversée de la Manche en ballon, de France en Angleterre.

Parti à cinq heures du matin de Boulogne, M. Lhoste a atterri à onze heures dans les environs de Folkestone.

De quelle utilité, dit le *XIX^e Siècle*, peut être cette nouvelle et imprudente tentative ? D'aucune : pure affaire d'amour-propre d'aéronaute, qui risque inutilement sa vie.

DION. — Nous avons annoncé la mort de M. le commandant Senaux. Voici de nouveaux détails sur cet événement :

Vendredi, sur le territoire de Heuilley-Coton, commune de Longeau (Seine-et-Marne), deux compagnies du 434^e d'infanterie faisaient l'exercice de tirailleurs, lorsque le commandant a reçu une balle dans la tête et a été tué raide.

Le cadavre a été laissé sur place à la garde d'un détachement, en attendant les constatations faites par les officiers instructeurs.

Ces constatations terminées, le corps a été porté à Longeau et déposé à la mairie.

Le commandant Senaux commandait le bataillon du 434^e d'infanterie, en garnison au fort Cognet, à Langres.

La veille de sa mort, le ministre de la guerre avait soumis au Président de la République diverses promotions d'officiers supérieurs, parmi lesquelles le commandant Senaux était compris.

Lundi, en effet, le *Journal officiel* publiait le décret, daté du 6 septembre, dont nous extrayons les lignes suivantes :

« M. Senaux (Paul-Antoine-Fleury-Caxite), chef de bataillon au 434^e régiment

d'infanterie, est promu lieutenant-colonel, en remplacement de M. Cugnier, promu colonel. — Affecté au 28^e régiment d'infanterie. »

LES BIENS RURAUX.

Le ministère des finances vient de terminer un travail d'un haut intérêt sur la valeur et le revenu des biens ruraux en France.

Nous en détachons quelques indications statistiques.

La valeur totale de la propriété agricole en France atteint une estimation de 94 milliards 583,966,075 francs.

Parmi les départements qui représentent les portions les plus importantes de ce total, nous voyons la Seine qui compte pour 7 milliards ; le Nord, 3 milliards ; la Seine-Inférieure et le Pas-de-Calais, 2 milliards.

A l'extrémité opposée de l'échelle, nous trouvons les Hautes-Alpes, dont le sol n'est estimé qu'à 262 millions.

Dans le département de la Seine, non compris Paris, les terrains de première classe sont estimés 38,000 fr. l'hectare ; dans le Rhône, 48,000 ; dans le Var, 42,000 ; dans les Alpes-Maritimes, 24,000.

La terre labourable, dont le prix, à l'hectare, est de 2,497 fr. en moyenne, varie entre 5,742 fr. dans le Nord et 345 fr. en Corse.

La valeur moyenne des herbages est de 2,960 fr. l'hectare ; celle des bois, de 745 francs.

La valeur de l'hectare de vigne est de 2,968 fr.

Dans le département de la Seine, où l'on cultive les intervalles de ceps de vigne, l'hectare vaut 9,000 francs. Dans la Marne, il atteint 8,000 francs, et il descend jusqu'à 4,000 francs dans la Charente.

Il résulte des chiffres dont nous venons de donner un aperçu que la valeur moyenne de l'hectare de toutes cultures en France est de 4,830 francs et quelques centimes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 septembre.

Le marché demeure sans affaires d'aucune sorte et les dispositions sont toujours à la baisse. On s'est beaucoup ému des troubles qui ont éclaté à Canton. Nous y voyons la preuve d'une grande surexcitation chez la population chinoise. Si malheureusement nos affaires continuent à s'embrouiller au Tonkin, le marché cédera aux dispositions qui l'entraînent tous les jours à la baisse.

Les cours n'ont guère varié. Le 3 0/0 clôture à 79.77 1/2, l'amortissable à 81.425, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.37 1/2.

Cette faiblesse, qui persiste à la veille de nouvelles émissions qui devraient réveiller le marché, nous semble de nature à inquiéter.

La Banque de France demeure à 5,400, la Banque de Paris et des Pays-Bas à 997.50, le Crédit Lyonnais à 572.50.

Le Crédit Foncier s'élève de 1,290 à 1,297.50. Grande activité sur le marché des Obligations Foncières Nouvelles demandées à 350.

Nous remarquons la faiblesse de l'Extérieure Espagnole qui rétrograde à 58. Cette baisse n'a rien qui doive étonner, le *Financier des Communes* la prévoyait dans son étude sur les fonds espagnols.

Le Suez et le Panama ne varient pas. Le Suez cote 2,400 ; la recette du transit pour la journée d'hier a été de 150,000 fr.

Le Panama revient à 498.75. On essaye de le faire monter, mais en vain. La situation du marché rendrait seule cette espérance ridicule ; or il y a de plus l'émission des 600,000 obligations nouvelles qui rend elle-même douteux le maintien des cours.

Nous retrouvons le Lyen à 1,400, le Nord à 1,862.50, le Midi à 1,162.50 et l'Orléans à 1,300.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CREUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1883.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
|-----------------------------------|-----------------|--------|--------------------------------|-----------------|---------|-----------------------------------|-----------------|--------|--------------------------------|-----------------|--------|
| Dernier cours. | Clôture précéde | | Dernier cours. | Clôture précéde | | Dernier cours. | Clôture précéde | | Dernier cours. | Clôture précéde | |
| 3 % | 79 80 | 79 75 | Est | 735 | 738 75 | OBLIGATIONS. | | | Obligat. foncières 1879 3 % .. | 454 50 | 452 50 |
| 3 % amortissable | 81 20 | 81 33 | Paris-Lyon-Méditerranée .. | 1400 | 1400 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 510 50 | 504 1 | Est | 359 | 360 |
| 4 1/2 % | 108 | 108 40 | Midi | 1160 | 1150 23 | — 1865, 4 % .. | 520 50 | 518 25 | Midi | 360 | 359 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 108 30 | 108 32 | Nord | 1855 | 1861 23 | — 1869, 3 % .. | 402 50 | 403 | Nord | 366 50 | 366 |
| Obligations du Trésor | 505 50 | 506 | Orléans | 1303 75 | 1301 25 | — 1871, 3 % .. | 396 | 396 | Orléans | 380 | 359 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 566 | 565 50 | Ouest | 797 50 | 795 | — 1875, 4 % .. | 515 50 | 513 75 | Ouest | 359 | 359 |
| Bons de liq. départementaux .. | 522 50 | 522 50 | Compagnie parisienne du Gaz .. | 1370 | 1372 30 | — 1876, 4 % .. | 515 75 | 513 75 | Paris-Lyon-Méditerranée .. | 364 | 366 |
| Banque de France | 5435 | 5400 | Canal de Suez | 2400 | 2401 25 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 234 | 238 | Paris-Bourbonnais | 302 | 364 |
| Comptoir d'escompte | 990 | 993 75 | C. gén. Transatlantique | 505 | 508 75 | Bons de liquid. Ville de Paris .. | 528 | 527 50 | Canal de Suez | 577 50 | 585 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1290 | 1295 | | | | Obligations communales 1879 .. | 447 | 449 75 | | | |
| Crédit de France | 18 | 20 | | | | | | | | | |
| Crédit mobilier | 350 | 352 50 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Été) | | Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883) | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|--|-----------------------------|--------------|----------------|-------------|------------|--|-------------|-------------|--|--------------|-------------|---------------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | |
| Heures | Minutes | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Direct. soir. |
| 3 heures | 8 minutes | du matin | express-poste. | | | | | | | | | | | |
| 6 | 45 | matin | (s'arrête à la Possonnière) | | | | | | | | | | | |
| 8 | 50 | matin | omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | |
| 1 | 25 | soir | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 32 | | express. | | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | | omnibus. | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | | (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | SAUMUR - NIORT | | | NIORT - SAUMUR | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers. | | | |
| 3 heures | 26 minutes | du matin | direct-mixte. | | | | | | | | | | | |
| 8 | 21 | | omnibus. | | | | | | | | | | | |
| 9 | 37 | | express. | | | | | | | | | | | |
| 12 | 48 | | soir, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | |
| 4 | 44 | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 26 | | express-poste. | | | | | | | | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56. | | | | | | | | | | | | | | |

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GODIN, EDMOND.

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers de la faillite du sieur Godin, Edmond, ex-pharmacien aux Rosiers, sont invités à se présenter le vendredi 21 septembre 1883, à 10 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer à nouveau sur la cession de la pharmacie dépendant de l'actif de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal, (580) L. BONNEAU.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, Montée-du-Fort, n° 13.

S'adresser à M. RIELANT, médecin-dentiste à Saumur, ou au notaire.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (537)

Cabinet d'affaires

TH. BUREAU

64, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE, pour Pied-à-Terre, portion de terrain, — dans une propriété close, au bord d'une route, à proximité d'une gare, près Saumur.

On demande A ACHETER un fonds de CAFÉ-BRASSERIE à SAUMUR.

VIE DE FAMILLE. A la campagne, dans une charmante propriété, une famille accepterait comme pensionnaire une personne âgée, une dame de préférence.

S'adresser : 64, RUE DE BORDEAUX.

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

A CÉDER

UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.

Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

A VENDRE

MAGNIQUE CHIEN DE GARDE

Race Montagne.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèche par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; et autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires ;

2° Suppression des goudjons qui servent à faire pivoter les portes ; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goudjons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse ;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière ;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire ; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, celle dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.